

PROCES – VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le LUNDI 9 DECEMBRE 2024 à 18 heures
Hôtel Communautaire – 110, rue des Moulins - FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

M. APPEL (BENING-LES-SAINT-AVOLD) — MM. SCHOULLER – JOCHUM (BETTING) - M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI (FOLKLING) – M. SPRENGER (FORBACH) – M. DINE (FREYMING-MERLEBACH) – M. KREVL (HOMBOURG-HAUT) – M. PEDROTTI (MORSBACH) – MM. KOENIG – KAISER (PETITE-ROSSELLE) - MM. BINTZ - VERRI (ROSBRUCK) - MM. GAUDIG - HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD)
M. PRODOHL (FOLKLING)
Procuration Mme MALINI
Mme NOWAK (FORBACH)
Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH)
Procuration M. DINE
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
Procuration M. KREVL
M. DRUT (MACHEREN)
Mme MARTINEZ (MACHEREN)
M. MUSCARI (MORSBACH)
Procuration M. PEDROTTI

Assistent en outre : M. TELATIN - SIEAR
Mme DRUI – SIEAR

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024
2. Débat d'orientation budgétaire
3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025
4. Renouvellement d'un contrat du personnel
5. Programme de renaturation Rosselle 2 - Point d'étape
6. Etude danger digue de Betting - Point d'étape
7. Programme de renaturation du Bruchgraben - Point d'étape
8. Bilan des travaux 2024
9. Divers

°
° °

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2. Débat d'orientation budgétaire

➤ Contexte règlementaire du SIEAR

Créé en 1982, le Syndicat d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle (SIEAR) a dû, à plusieurs reprises, s'adapter à l'évolution règlementaire et environnementale.

Dans le cadre de la nouvelle loi GEMAPI, le SIEAR a modifié ses statuts afin de répondre aux exigences de la Loi NOTRe qui a attribué aux EPCI à fiscalité propre une nouvelle compétence obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le SIEAR en accord avec les différentes intercommunalités du bassin versant de la Rosselle exerce cette nouvelle compétence en lieu et place des EPCI sur le territoire des communes de :

- CAFPF : Cocheren, Folkling, Forbach, Morsbach, Petite-Rosselle, Rosbruck
- CCFM : Béning les St. Avold, Betting, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut
- CASAS : Macheren, Saint-Avold

Par ailleurs, lors de sa séance du 10 octobre 2024, le SIEAR a émis un avis favorable à l'intégration de 5 nouvelles communes dans le périmètre du SIEAR.

Ces communes sont les suivantes :

- CAFPF : Thédning et Oeting
- CASAS : Carling et L'Hôpital
- CDUF : Longeville-lès-Saint-Avold

L'intégration de ces nouvelles communes porte ainsi le nombre de 12 à 17, et à 34 le nombre de délégué syndicaux

En outre, l'intégration légitime de ces nouvelles communes permet de renforcer la cohérence spatiale et économique ainsi que la solidarité financière, nécessaires au développement du SIEAR.

➤ **Orientations budgétaires 2025**

- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées :

- des charges à caractère général
- des charges de personnel et frais assimilés
- des autres charges de gestion (indemnités des élus)
- des charges financières représentées par l'emprunt de 100 000 € réalisé en 2006 auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 20 ans (du 13.02.2006 au 25.08.2026). Le montant de l'échéance est de 7 105,14 € dont 639,20 € pour les intérêts et 6 465,94 € pour le capital)

- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées :

- de la participation de la Société ARKEMA qui s'élève à 15 000 €
- de la participation des EPCI (sur la base de 4 €/habitant depuis février 2022)

- Dépenses d'investissement

Le programme de travaux sur la Rosselle et ses affluents prévoit les interventions suivantes (TTC) :

1.	Mission maîtrise d'œuvre Rosselle 2	34 000 €
2.	Travaux de renaturation Rosselle 2	800 000 €
3.	Etude Danger Digue de Betting	17 000 €
4.	Mission Maitrise d'œuvre Bruchgraben	50 000 €
5.	Travaux d'entretien courant	120 000 €
6.	Interventions ponctuelles	120 000 €
	TOTAL	1 141 000 €

o Recettes d'investissement

Les recettes attendues proviennent essentiellement du financement, par l'Agence de l'Eau, pour les travaux de renaturation du programme Rosselle 2, le programme et l'étude diagnostic du Bruchgraben pour un montant total d'environ 750 000 €.

➤ Contribution des EPCI

Compte tenu :

- des futurs travaux d'investissement
- des programmes d'entretien de renaturation et de restauration

il est proposé de maintenir la contribution sur la base de 4 €/habitant pour les intercommunalités dont la participation s'établirait comme suit :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION (en Euros)
FORBACH	41 156 habitants *	164 624 €
FREYMING-MERLEBACH	21 506 habitants *	86 024 €
SAINT-AVOLD	26 850 habitants *	107 400 €
FAULQUEMONT	3 691 habitants *	14 764 €
TOTAL	93 203 habitants *	372 812 €

**Chiffres 2024*

Le Comité Syndical

prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire

et décide

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2025 sur la base de 4 € par habitant correspondant aux contributions ci-dessus
- de solliciter la participation de la Société ARKEMA qui s'élève à 15 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DEBATS

A la demande de M. KOENIG, le Président fait un point sur l'historique de la participation demandée à la Société ARKEMA.

o
o o

3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical

décide

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits, d'un montant de **327 500 €** sont affectés aux opérations figurant sur l'état ci-dessous et devront être inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 750 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 125 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	250 625 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

4. Renouvellement d'un contrat du personnel

Le personnel du SIEAR est composé de deux agents à savoir :

- Monsieur Jean-Marc TELATIN, Directeur Technique du SIEAR, sur une base de 68 heures par mois.
- Mme Marie-Rose DRUI, Rédacteur Territorial 1^{ère} Classe, chargée du secrétariat, du suivi du budget et des comptes à 40 heures par mois.

Le contrat de Madame DRUI est échu à compter du 1^{er} janvier 2025.

Aussi, il est proposé de procéder au renouvellement de ce contrat et de lui attribuer les indemnités correspondantes.

Le Comité Syndical

décide

- de renouveler le contrat de cet agent
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ces contrats.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Programme de renaturation Rosselle 2 – Point d'étape

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le SIEAR a décidé de confier au BE BEPG de Villers-lès-Nancy une mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement du nouveau programme de renaturation de la Rosselle dit « Rosselle 2 », suite au diagnostic effectué par le BE ARTELIA en 2018.

Plusieurs réunions ont eu lieu notamment avec les financeurs (Agence de l'Eau et la Région Grand Est) et les services de l'Etat (DDT, DREAL) pour la mise au point des dossiers techniques et administratifs.

Ces réunions ont permis au BE BEPG de finaliser les dossiers relatifs à la Loi sur l'Eau, la Déclaration d'Intérêt Général et à la consultation des entreprises.

Dans la foulée, un appel d'offres a été lancé en date du 15 janvier 2024 avec remise des plis au 1^{er} mars 2024. La Commission, dans sa séance du 29 mai 2024, a décidé de retenir l'entreprise SETHY mieux disante.

Une réunion de démarrage des travaux a eu lieu le 7 novembre 2024 avec le BE BEPG, l'entreprise SETHY, l'Agence de l'Eau et la DDT.

Conformément aux directives de la DDT, les premières opérations concernent principalement les travaux de débroussaillage et d'abattage qui s'étaleront du 1^{er} décembre 2024 au 29 février 2025.

Le premier tronçon est le T22 à hauteur de Rosbruck, l'intervention sera prolongée sur les tronçons T19, T20 et T21 pour les futurs accès à la rivière.

Par ailleurs, en tenant compte des contraintes et des prescriptions d'intervention et d'exécution sur le lit mineur, conformément à l'arrêté préfectoral du 21 mai 2024, le déroulement des travaux futurs s'établiront comme suit :

- Travaux sur le lit mineur (pose d'épis du 1^{er} juillet au 31 octobre)
- Plantations d'octobre à décembre en période de repos végétatif et hors période de gel.

L'ensemble de ces travaux se dérouleront du 4 novembre 2024 au 31 décembre 2025.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

DEBATS

Le Président informe que des courriers Recommandé avec A.R. ont été adressés à l'ensemble des riverains pour le retour des conventions signées.

°
° °

6. Etude danger de la digue de Betting – Point d'étape

Par courrier en date du 15 novembre 2021, Monsieur le Préfet de la Région Grand Est a demandé aux gestionnaires d'ouvrage de prévention contre les inondations de procéder au classement de leurs digues en réalisant une étude de danger.

N'ayant pu réaliser cette étude dans les délais, le SIEAR a sollicité à deux reprises une prolongation de 18 mois pour lui permettre de retenir un bureau d'études agréé après consultation et lui permettre ainsi de réaliser les investigations nécessaires dans de bonnes conditions. .

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 9 octobre 2023, a décidé de retenir le Groupement BIEF-CARICAIE.

Une première réunion préalable au lancement de l'étude a eu lieu le 29 novembre 2023 avec le BE BIEF dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Afin de compléter ce dossier, deux études complémentaires ont été nécessaires à savoir :

- une étude géotechnique pour définir les points sensibles de la digue
- un levé topographique pour la modélisation hydraulique et les études de stabilité de la digue

Ce dossier est actuellement finalisé par le BE CARICAIE qui doit en outre établir un dossier Loi sur l'eau et DIG pour permettre toutes interventions ultérieures sur cette digue.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

°
° °

7. Etude de renaturation du Bruchgraben – Point d'étape

L'étude de renaturation du Bruchgraben ainsi que le programme de travaux correspondants ont été inscrits dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat sur les exercices 2023/2024/2025.

Pour permettre le lancement de l'étude diagnostic préalable au démarrage des travaux, une consultation a été lancée en date du 3 juillet 2023.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 9 octobre 2023, a décidé de retenir le BE SINBIOSCOPE.

Une première réunion préalable au lancement de l'étude a eu lieu le 20 novembre 2023. Les propositions d'actions ont été présentées au Comité Syndical et aux membres du bureau qui ont décidé de lancer un appel à candidature pour retenir un maître d'œuvre pour la définition d'un programme de renaturation sur le Bruchgraben.

Cette consultation a été lancée en date du 21 novembre 2024 avec une remise des plis le 6 décembre 2024. Dans ce cadre, trois bureaux d'études ont été consultés à savoir :

- BEPG de Villers les Nancy
- ARTELIA de Schiltigheim
- SINBIOSCOPI de Sélestat

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

°
° °

8. Bilan des travaux 2024

Le SIEAR a réalisé en 2024 plusieurs opérations visant à maintenir la Rosselle et ses affluents dans leurs profils d'équilibre et assurer le bon fonctionnement hydraulique de ces derniers.

Dans le cadre du marché correspondant, ces travaux ont été confiés à l'entreprise SETHY de Montigny-lès-Metz. Les secteurs traités d'un montant de 22 250 € TTC ont été les suivants :

- Cocheren : Enlèvement d'arbres et évacuation d'embâcles
- Betting : Consolidation de berges
- Morsbach : Enlèvement d'embâcles rue du chemin de fer et élagage à proximité du garage Renault
- Rosbruck : Abattage d'arbres + enlèvement d'embâcles
- Hombourg-Haut : Entretien du pont SNCF jusqu'à la déchetterie

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

FIN DE LA SEANCE : 19 H 00



Le Président

Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN